

DEPARTEMENT DU FINISTERE

SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST CORNOUAILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**



Séance du 2 octobre 2022



Date de la convocation : 7 septembre 2022
Membres en exercice : 21, Membres présents : 15, Voix délibératives : 18

L'an deux mille vingt-deux, le deux octobre, à 14h30, les membres du comité syndical du syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille, désignés par les comités syndicaux ou les conseils communautaires des établissements membres, se sont réunis au siège du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille à Tréguennec suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Éric Jousseaume, Président.

Étaient présents : Jousseaume Éric, Buannic Jean-Louis, Loussouarn Christian, Bourhis Danielle, Canevet Yves (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD), Burel Michel, Caradec Jean-Louis, Gerbe Alain, Yannic Jean-Bernard, Cariou Jacques, Le Coz Hervé (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN), Kerloc'h Gervan (COMMUNAUTES DE COMMUNES CAP SIZUN – POINTE DU RAZ), Savina Henri (DOUARNENEZ COMMUNAUTE), Kerisit Yves (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU GOYEN), Bonizec Emile (SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU NORD CAP-SIZUN), formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés : Morel Stéphane (pouvoir à Buannic Jean-Louis), Gagné Jean-Michel (pouvoir à Jousseaume Éric), Lauriou Benoit (pouvoir à Yves Kerisit)

Absents excusés : Le Troadec Gwenola, Le Cleach Cyrille, Stephan Philippe, Le Goff Michèle, Sergent Gilles, Burel Bruno, Kervarec Ronan, Cozien Jean-Paul

Personnes invitées : Picheral Thomas, Rouyer Raphaëlle (SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE).

STRATEGIE BREIZH BOCAGE DE L'OUEST-CORNOUAILLE 2023-2027

Considérant les conclusions de l'étude de 2022 pour la réduction du transfert de Phosphore sur les bassins situés en amont de la retenue du Moulin Neuf :

- les apports de phosphore proviennent principalement des secteurs amont des bassins versants,
- les apports de phosphore sont à 90% d'origine agricole.

Considérant l'état des lieux des masses d'eau de l'Ouest-Cornouaille :

- le plan d'eau du Moulin Neuf est classé en état moyen notamment en raison du développement des cyanobactéries (site identifié dans la disposition 3B-1 du SDAGE : « retenue sensible à l'eutrophisation, utilisée pour l'alimentation en eau potable et particulièrement exposée au stockage du phosphore particulaire »),
- l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé est classé en état médiocre en raison du développement des algues vertes (site identifié dans la disposition 10A-2 du SDAGE : « site de prolifération d'algues vertes sur vaseuse »).

Considérant les aires d'alimentation des captages prioritaires pour l'eau potable identifiées dans la disposition 6C-1 du SDAGE (Lannourec, Lesaff, Kerstrat, Bromuel et Kergamet) et l'objectif associé de réduction des traitements de potabilisation par la mise en place de mesures préventives et correctives de réduction des polluants dans les eaux brutes potabilisables.

Considérant les profils de vulnérabilité des zones conchylicoles de l'estuaire du Goyen, de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé et de la baie d'Audierne validés en 2022 et l'identification de 4 sous-bassins versants à enjeux agricoles (le Lochrist, le Légot, Lestrouguy et les Camélias)

Considérant enfin le changement climatique à l'œuvre et les modélisations du GIEC appliquées à la Bretagne.

Le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille a décidé de s'engager dans le dispositif Breizh Bocage et de recruter un technicien dédié à hauteur de 0.6 ETP.

Le programme Breizh Bocage est un dispositif régional pluriannuel d'aide à la plantation, à la protection et à la pérennisation du bocage en Bretagne, mis en place dans le cadre du Programme de Développement Rural Breton (PDRB) et financé par le FEADER, l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la Région Bretagne et le Département du Finistère.

Pour adhérer au dispositif Breizh Bocage 3 sur la période 2023-2027, il convient de déposer une stratégie bocagère auprès de la Région Bretagne.

Monsieur le Président présente la stratégie bocagère de l'Ouest-Cornouaille, reprise et détaillée dans le document « stratégie Breizh Bocage de l'Ouest-Cornouaille 2023-2027 », annexé à la présente délibération :

- Objectifs : la réduction de l'érosion des sols, la réduction des transferts de polluants vers les cours d'eau et l'infiltration des eaux pluviales.
- Objectif opérationnel : création de 6 km de talus plantés, de talus nus ou de haies à plat par an.
- Périmètre : ouverture du dispositif sur l'ensemble du bassin versant de l'Ouest-Cornouaille en priorisant l'animation et les travaux sur :
 - les bassins situés en amont de la retenue du Moulin Neuf (enjeux phosphore, nitrates et quantitatif)
 - les aires d'alimentation des captages prioritaires pour l'eau potable (enjeux nitrates, pesticides et quantitatif),
 - les sous-bassins versants à enjeux agricoles identifiés par les profils de vulnérabilité conchylicoles (enjeu bactériologie).
- Moyen humain : 0.6 ETP
- Moyen financier :

	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cout animation et travaux	108 659 €	113 446 €	122 089 €
Reste à charge OUESCO	44 510 €	46 704 €	50 665 €

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical,

Adopte à l'unanimité la stratégie Breizh Bocage de l'Ouest-Cornouaille 2023-2027.

Autorise le Président à :

- **solliciter l'aide financière auprès de la Région Bretagne (guichet unique),**
- **signer les marchés de travaux ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

*Pour : 18
Abstention : 0
Contre : 0*

Fait à Tréguennec, le 2 octobre 2023

Le Président,

Éric JOUSSEAUME



